



Comment commander vos Chèques Domicile CESU ?



DEMANDE EN LIGNE

Si vous n'avez jamais commandé

Sommaire

Demande en ligne

📌 Première demande

📌 Prochaines commandes

Si vous n'avez jamais fait de demande de CESU, cliquez sur l'accès « première demande qui se trouve sur votre page HTML dédiée ou cliquez sur le lien suivant :

<https://www.chèque-domicile-universel.com/premiere-commande/logout.do>



AIRFRANCE **VOUS PROPOSE LE CHEQUE DOMICILE CESU !**

Trouver un prestataire

Cliquez sur votre région :

Dans le cadre de son accord pour l'emploi des personnes handicapées 2012-2014, Air France propose aux salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi une aide financière de 100 euros sous forme de CESU.

Cette aide est attribuée uniquement aux salariés qui souhaitent en bénéficier.

Cette page vous est dédiée et permet de centraliser les informations qui sont mises à votre disposition.

Qu'est-ce que le CESU ?

Il s'agit d'un moyen de paiement qui vous permet de régler tout ou en partie des frais des Services à la Personne à domicile (assistante maternelle, ménage, repassage, assistance de personnes handicapées, jardinage, bricolage...) ou à l'extérieur du domicile (crèches, soutien scolaire,...).

Vos avantages !

- Les Chèques Domicile CESU sont subventionnés par votre employeur (subvention non imposable)
- Vous bénéficiez de 50 % de crédit d'impôt sur les sommes restant à votre charge.
- Pouvoir d'achat net supplémentaire !

Deux formules d'intervention s'offrent à vous :

Prestataire

Un prestataire agréé pour une prise en charge complète, facile et sans contrainte.

L'intervenant est l'employé de la structure. Vous êtes donc le client de la structure agréée et vous réglez uniquement le service de l'intervenant avec vos Chèques Domicile.

Le prestataire de services fournit et facture le service rendu par l'intervenant.

Vous êtes client et réglez la facture TTC uniquement, vous n'avez donc aucune démarche administrative à effectuer.

Emploi direct

Un intervenant en emploi direct pour plus de souplesse. Vous gérez vous-même le recrutement de la personne dont vous avez besoin et vous la payez avec vos Chèques Domicile.

Vous devenez employeur de votre intervenant et devez l'affilier en parallèle au Centre de Remboursement des CESU.

Le système de volet social simplifie les démarches administratives. Adressé au Centre National du CESU (CNCESU), il permet le calcul des cotisations sociales.

PREMIERE DEMANDE EN LIGNE* : CLIQUEZ ICI !

* munissez-vous de votre code client 10650 et de votre matricule.

Vos prochaines demandes

Si vous avez déjà bénéficié de CESU, vous recevrez un courrier vous indiquant votre code CESU et la procédure à suivre.

EFFECTUEZ VOTRE DEMANDE DE CHEQUES DOMICILE CLIQUEZ ICI

Les étapes d'une demande avec code CESU

Vous devez vous connecter à votre « Espace Bénéficiaire » en cliquant ci-dessus.

S'il s'agit d'une première connexion, saisissez votre code cesu et votre date de naissance.

Enfin, effectuez votre commande via l'onglet « Mes demandes ».



Sommaire

Demande en ligne

☑ Première demande

☑ Prochaines commandes




DEMANDE EN LIGNE

Si vous n'avez jamais commandé

Vous arrivez sur cet espace :

- vous devez renseigner votre code client : **10650**
- puis valider



Qu'est ce qui vous rendrait vraiment service ?

[ESPACE BENEFICIAIRE ...](#)

Code Client* »

** Champs obligatoires.*

Bienvenue !

Vous n'avez pas encore de Chèque Domicile CESU et vous souhaitez passer fourni par votre employeur ou organisme financeur.

Si vous bénéficiez déjà de Chèque Domicile CESU, rendez-vous directement s

► Voici les rubriques que vous trouverez :

Mes demandes Consultez la liste de vos demandes de CESU

Nous contacter contact@chequedomicile.fr



Sommaire

Demande en ligne

☑ Première demande

☑ Prochaines commandes




DEMANDE EN LIGNE

Si vous n'avez jamais commandé

Ensuite, saisissez :

- votre nom
- votre prénom
- votre date de naissance
- votre matricule

Puis valider.



Qu'est ce qui vous rendrait vraiment service ?

ESPACE BENEFICIAIRE ...

Code Client* »	<input type="text"/>
Nom* »	<input type="text"/>
Prénom* »	<input type="text"/>
Date de naissance* »	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> (jj/mm/aaaa)
Matricule* »	<input type="text"/>

* Champs obligatoires.

Afin d'accéder à l'espace 1ère demande, veuillez remplir tous les champs de saisie. Le Matricule vous est fourni par votre employeur ou organisme financeur.

Pour vos prochaines demandes, rendez-vous directement sur votre [Espace Bénéficiaire](#). Vous pourrez alors gérer votre compte, vos demandes et payer votre intervenant.

► Voici les rubriques que vous trouverez :

- Mes demandes Consultez la liste de vos demandes de CESU
- Nous contacter contact@chequedomicile.fr



Sommaire

Demande en ligne

Première demande

Prochaines commandes



DEMANDE EN LIGNE

Si vous n'avez jamais commandé

Pour faire votre demande de CESU, rendez-vous sur l'onglet « Mes demandes », puis cliquez sur « Ajouter une demande ».

ESPACE DEMANDE : |

Mes demandes Nous contacter ME DECONNECTER

» [Ajouter une demande](#) » Nombre total de demandes : 0

► MES DEMANDES DE CHEQUES DOMICILE CESU :

Date	Quantité	Valeur	Part Financier	Montant	Type	Cas d'ouverture	Statut
Aucune demande							

Droits et attribution :

Tous cas d'ouverture	Demandés
Nb chèques	0
Montant (€)	0,00
Montant Part. (€)	0,00

Sélectionner le cas d'ouverture :



Sommaire

Demande en ligne

📌 Première demande

📌 Prochaines commandes



DEMANDE EN LIGNE

Si vous n'avez jamais commandé

Cliquez sur :
« Ajouter une demande »

ESPACE DEMANDE

Mes demandes Nous contacter ME DECONNECTER

» [Ajouter une demande](#) » Nombre total de demandes : 0

► MES DEMANDES DE CHEQUES DOMICILE CESU :

Date	Quantité	Valeur	Part Financeur	Montant	Type	Cas d'ouverture	Statut
Aucune demande							

Droits et attribution :

Tous cas d'ouverture		Demandés
Nb chèques		0
Montant (€)		0,00
Montant Part. (€)		0,00

Sélectionner le cas d'ouverture :



Sommaire

Demande en ligne

☑ Première demande

☑ Prochaines commandes



DEMANDE EN LIGNE

Si vous n'avez jamais commandé

ESPACE DEMANDE :

Mes demandes **Nous contacter**

➤ NOUVELLE DEMANDE :

Cas d'ouverture* :	AUCUNE SÉLECTION	▼		
Quantité* :	<input type="text" value="0"/>	Valeur nominale* :	<input type="text" value="0.00"/>	€
Participation unitaire financeur* :	<input type="text"/>	€		
Total demande :	<input type="text" value="0.00"/>	€		
Type de demande* :	Chèque	▼		

Après validation, vous accéderez au formulaire de demande en ligne qui contient les conditions de prise en charge déterminées par Air France (5 chèques de 20 € maximum).

Définissez la quantité souhaitée de CESU.

Puis **VALIDER**.

Attention ! Conservez votre code CESU (qui se trouve sur votre chéquier. Il vous sera demandé pour toutes les prochaines demandes.



DEMANDE EN LIGNE

Si vous avez déjà commandé

Sommaire

Demande en ligne

☑ Première demande

☑ Prochaines commandes

Pour vos prochaines commandes, accédez directement à votre espace bénéficiaire via votre page dédiée ou cliquez sur le lien suivant :

<https://www.chèque-domicile-universel.com/espace-beneficiaire/startup.do>



VOUS PROPOSE LE CHEQUE DOMICILE CESU !



Trouver un prestataire

Cliquez sur votre région :



Dans le cadre de son accord pour l'emploi des personnes handicapées 2012-2014, Air France propose aux salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi une aide financière de 100 euros sous forme de CESU.

Cette aide est attribuée uniquement aux salariés qui souhaitent en bénéficier.

Cette page vous est dédiée et permet de centraliser les informations qui sont mises à votre disposition.



*** munissez-vous de votre code client 10650 et de votre matricule.**

Documents à télécharger

- Le CESU en quelques mots...
- Comment passer une première demande de CESU ?
- Document d'affiliation
- Zoom info sur l'attestation fiscale

Qu'est-ce que le CESU ?

Il s'agit d'un moyen de paiement qui vous permet de régler tout ou en partie des frais des Services à la Personne à domicile (assistante maternelle, ménage, repassage, assistance de personnes handicapées, jardinage, bricolage...) ou à l'extérieur du domicile (crèches, soutien scolaire,...).

Vos avantages !

- Les Chèques Domicile CESU sont subventionnés par votre employeur (subvention non imposable)
- Vous bénéficiez de 50 % de crédit d'impôt sur les sommes restant à votre charge.
- Pouvoir d'achat net supplémentaire !

Une question ?

Des conseillers vous renseigneront sur les prestations payables en CESU et répondront à vos questions sur l'utilisation des Chèques Domicile :

[N°Indigo 0 825 605 103](tel:0203825605103)

Deux formules d'intervention s'offrent à vous :

Prestataire

Un prestataire agréé pour une prise en charge complète, facile et sans contrainte.

L'intervenant est l'employé de la structure. Vous êtes donc le client de la structure agréée et vous réglez uniquement le service de l'intervenant avec vos Chèques Domicile.

Le prestataire de services fournit et facture le service rendu par l'intervenant.

Vous êtes client et réglez la facture TTC uniquement, vous n'avez donc aucune démarche administrative à effectuer.

Emploi direct

Un intervenant en emploi direct pour plus de souplesse. Vous gérez vous-même le recrutement de la personne dont vous avez besoin et vous la payez avec vos Chèques Domicile.

Vous devenez employeur de votre intervenant et devez l'affilier en parallèle au Centre de Remboursement des CESU.

Le système de volet social simplifie les démarches administratives. Adressé au Centre National du CESU (CNCESU), il permet le calcul des cotisations sociales.

Vos prochaines demandes

Si vous avez déjà bénéficié de CESU, vous recevrez un courrier vous indiquant votre code CESU et la procédure à suivre.

EFFECTUEZ VOTRE DEMANDE DE CHEQUES DOMICILE

CLIQUEZ ICI

Les étapes d'une demande avec code CESU

Vous devez vous connecter à votre « Espace Bénéficiaire » en cliquant ci-dessus.

S'il s'agit d'une première connexion, saisissez votre code cesu et votre date de naissance.

Enfin, effectuez votre commande via l'onglet « Mes demandes ».





Sommaire

Demande en ligne

☑ Première demande

☑ Prochaines commandes

DEMANDE EN LIGNE

Si vous avez déjà commandé

Vous arrivez sur cet espace :

- vous devez renseigner votre code CESU et mot de passe
- puis valider

Si vous n'avez jamais accédé à cet espace précédemment, vous devez créer votre mot de passe en cliquant sur « première connexion » et laissez-vous guider.

“Qu'on repasse ma semaine de lessive”

Chèque Domicile ESPACE BENEFICIAIRE ...

Code CESU »

Mot de passe »

» [Où trouver mon identifiant ...](#) » [Comment se connecter sur l'espace bénéficiaires...](#)

» [Première connexion](#)

Bienvenue !
Vous êtes bénéficiaire de Chèques Domicile CESU, bienvenue sur votre Espace.

» Voici les rubriques que vous trouverez :

Mon compte	Consultez le solde de votre compte
Mes intervenants / mes prestataires	Déclarez ou recherchez un intervenant
Payer mon intervenant	Réglez la facture/le salaire de votre intervenant
Historique	Détail des règlements effectués
Ma fiche	Modifiez vos informations personnelles
Nous contacter	contact@chequedomicile.fr





Sommaire

Demande en ligne

- ☑ Première demande
- ☑ Prochaines commandes



DEMANDE EN LIGNE

POUR PLUS D'INFORMATIONS, contactez la plateforme dédiée CHEQUE DOMICILE.



Des conseillers formés spécialement pour vous, répondront à toutes vos questions sur les prestations payables en CESU et l'utilisation des CESU :

▶ N°Indigo 0 825 000 103
0,15 € TTC / MN

du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h30